

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1931)
Heft: 10

Artikel: Les fossoyeurs de la cinématographie suisse
Autor: HD.Jn.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il existe des équipements portables — qui coûtent aussi cher — dont les facilités de transports sont purement THÉORIQUES, étant donné l'amoindrissement considérable des possibilités d'enregistrement.

Il n'est donc pas surprenant que les studios hésitent à s'en munir, l'opération consisterait à peu près à changer un cheval borgne, pour un autre cheval borgne.

Alors ? Faut-il considérer que le problème est sans solution... le mal sans remède ? Non... cent fois non !

Le moyen existe de faire, sonore, l'égal, en TECHNIQUE, de ce qu'on présentait jadis au public. L'appareil EXISTE qui rend à l'opérateur sa liberté d'action d'antan. Le son qu'il produit est L'ÉGAL DES MEILLEURS. Son prix est cinq fois plus modique. Et celui qui l'emploiera n'aura aucune LICENCE à payer... (Cette mortelle licence qui grève de 25 % le budget de chaque production, au profit de fabricants d'appareils qui, pourtant, les ont déjà vendus trois fois le prix de leur valeur !)

Ce matériel existe. Je l'ai vu. Je l'ai entendu. Je l'ai manipulé !

Et cette constatation, venant après celle de l'activité acharnée qui règne un peu partout dans les studios français, m'a procuré... une immense désillusion !

Le monde sera-t-il toujours ainsi fait, que chacun s'escrime à COMBATTRE la difficulté, alors qu'il peut la SUPPRIMER !!!!!

Ce serait faire injure à ceux qui ont mis sur pied L'APPAREIL QUI MANQUAIT que d'en citer, ici, le nom. (Il est partout des gens bien intentionnés qui s'empresseraient de considérer cette ÉTUDE comme un article publicitaire !)

D'ailleurs, j'espère bien que, sous peu, la constatation que j'ai faite, d'autres ne SE REFUSERONT plus à la faire !

Mais, par Dieu, POURQUOI ATTENDRE !!!

Jean LORDIER.

Les fossoyeurs de la cinématographie suisse

N'est-il pas déplorable de voir, au moment où une crise des plus intenses s'abat sur l'industrie cinématographique de notre pays, deux ambitieux semer la division, afin d'assurer leur profit personnel, leur règne omnipotent.

Il est vrai que les pêcheurs en eau trouble ont beau jeu ; spéculant sur quelques divergences de vue — moins graves, somme toute, que l'on veut bien se l'imaginer — entre loueurs et exploitants et même entre exploitants eux-mêmes, ils excitent les uns et les autres, répandant la discorde sous l'allure de bons prophètes.

Il est de notre devoir de relever ici-même leur néfaste activité.

A tout seigneur, tout honneur ! Commençons par

M. Georges Hipleh jr.

(jr. veut dire « junior » et non « juriste », comme se l'imaginent de nombreux étrangers en séjour à Montreux)

exploitant trois cinémas et, en même temps, directeur de l'organe « officiel » des loueurs de films, loueurs qu'il combat violemment par ailleurs, paraissant vouloir défendre chacun, mais, en réalité, soucieux avant tout de ses petits intérêts. Que ses rares amis se le disent bien : nous n'attaquons pas ici le concurrent peu loyal — ce sera pour plus tard et ailleurs — mais bien celui qui cherche à envenimer un peu plus la situation en essayant de créer en Suisse allemande un nouveau groupement, alors qu'il faut, au contraire, rallier toute les bonnes volontés autour de celui déjà existant. Ainsi M. Hipleh poursuit sa mauvaise habitude : malgré que le cinéma se trouve sur un volcan, il continue de travailler non pas pour faire quelque chose, mais contre quelque chose ou quelqu'un. Pourtant, de grâce, n'a-t-il

donc pas assez bien réussi à élargir le fossé existant si malheureusement, au point de vue cinéma, entre la Suisse allemande et la Suisse romande ; lui qui avait tout en mains, avec son journal, pour rechercher un terrain d'entente. Il n'a pas été l'homme de la situation, parce qu'il a trop voulu suivre une politique personnelle, têtue dans ses idées, buté même devant le manque absolu de bon sens, hargneux, mêlant toujours son organe triplement officiel à ses rancunes personnelles. Un jour, il fut l'un des conducteurs spirituels de la cinématographie suisse, et maintenant, grâce à son éternelle voltige, la plus grande majorité des cinégraphistes ne le prennent plus au sérieux. Il est toujours dangereux de jouer de vilains tours à ses meilleurs amis.

Pourquoi donc, grands dieux, tient-il tant, lui, exploitant de Suisse romande, à se mêler activement des affaires de ses collègues de Suisse alémanique ? Les prend-il donc pour des enfants ? Ou se prend-il pour le Messie sauveur ? Son idée d'une nouvelle association suisse allemande est non seulement saugrenue, mais encore — et c'est le motif de notre intervention — absolument contraire aux intérêts de la cinématographie suisse, que nous aimons et que nous défendons de toutes nos forces. Que M. Hipleh ait des idées baroques, nous ne lui en faisons pas un grief, mais au moins qu'il ne les étale pas dans son journal, accréditant ainsi toujours plus, dans le public non averti, les préjugés que trop de gens sérieux vouent encore au cinéma.

* * *

Passons au deuxième fossoyeur, un artiste de talent, et, comme par hasard, ennemi acharné du précédent. Ils ont voulu tous deux être dictateurs et cette ambi-

tion similaire devait naturellement amener entre eux la plus vive hostilité. Parlons donc de

M. Joseph Lang

l'actuel secrétaire de l'Association Cinématographique Suisse allemande. Depuis sept ans que nous nous intéressons directement à la cinématographie suisse, nous avons toujours eu la même opinion de M. Lang : il nous a toujours semblé être un aimable farceur.

Par exemple, ce jour où, par un miracle de puissante envergure, il réussit à devenir, EN MÊME TEMPS, secrétaire des loueurs et secrétaire des directeurs de cinémas, il prouva que les plus grosses plaisanteries ne lui faisaient pas peur ! Pensez donc, une fois, M. LANG (Joseph) — loueur — écrivait à M. JOSEPH (Lang) — exploitant — pour se plaindre d'un directeur peu scrupuleux n'ayant pas rempli ses engagements. Peu après, M. JOSEPH (Lang) — exploitant — prenait vertement la défense de son collègue injustement attaqué par ces maudits loueurs et répondait à M. LANG (Joseph) — le loueur — qui écrivait à nouveau avec de plus amples détails à M. JOSEPH (Lang), lequel s'empressait de protester, ce qui lui valait une nouvelle correspondance et ainsi de suite...

Pendant des mois, la joyeuse comédie continuait...

Mais, elle eut une fin. M. LANG (Joseph) — le loueur — comme d'ailleurs M. JOSEPH (Lang) — l'exploitant — n'avaient qu'un défaut, un grave défaut : ils travaillaient au prix fort, à des salaires de premier secrétaire de nos départements fédéraux et même encore au-dessus. C'est ce qui devait couler le bateau !

Les loueurs de films remercièrent M. Joseph de ses services et confièrent leurs intérêts à M. MARCUARD, un homme actif auquel nous avons ici-même rendu hommage. Les exploitants de la Suisse romande en firent autant et donnèrent leur secrétariat à M. BECH. Et, dès lors, M. Joseph ainsi que M. Lang ne sont plus rigolos du tout : ils deviennent agressifs.

Mais comme M. Joseph LANG — restituons-lui maintenant une seule personnalité — n'a pas de journal à sa disposition, il utilise ses collègues de l'Association Suisse allemande, excite les passions et sème la division dans la plus large mesure possible.

« Divide et impera » disent les Latins, les feuilles roses du Larousse et M. Joseph Lang. Reconnaissons d'ailleurs que cette formule lui a, jusqu'ici, assez bien

réussi, grâce à la confiance que lui ont imprudemment conservée certains grands directeurs...

Il est donc temps de lui dire quelques vérités.

La grande idée de M. Lang est de créer une feuille destinée — dit M. Joseph — « à la défense des intérêts des directeurs de cinémas ». Or, M. Lang se propose de défendre les dits intérêts en attaquant avec une rare violence... les loueurs de films, les traitant comme les pires misérables.

Pourquoi pareil zèle ?

Simplement parce que M. Lang (Joseph) se souvient qu'il n'est plus leur secrétaire.

Les directeurs de Suisse allemande suivront-ils le prophète dans ses élucubrations ; lui donneront-ils leur appui pour cette vengeance si personnelle ? Nous nous permettons de leur faire confiance, de croire à leur grand bon sens et d'espérer qu'ils réserveront, à ce projet mesquin, un prompt enterrement de troisième classe.

En effet, ce n'est pas en ces temps si durs qu'il faut combattre les loueurs : eux non plus n'ont pas la vie rose, bien loin de là. N'oublions pas que c'est d'eux que nous attendons les plus grands sacrifices pour conjurer la crise.

Au contraire, directeurs de cinémas de Suisse alémanique, comme vous aussi, directeurs de Suisse romande, n'oubliez pas que votre salut est dans la chambre syndicale cinématographique suisse, où, côte à côte avec les loueurs, vous pourrez discuter avec eux et entre vous, où vous vous habituerez à vous considérer non pas comme des ennemis, mais comme les pionniers d'une même et belle cause. Que M. Lang, qui n'est actuellement ni exploitant, ni loueur, fasse l'impossible pour en empêcher la réalisation, nous ne pouvons que le déplorer amèrement. Aux cinégraphistes de comprendre son vilain jeu et de suivre la voie de la raison. Collaborons donc tous à la réalisation de la chambre syndicale de la cinématographie suisse, comprenant TOUS les directeurs et TOUS les loueurs sans aucune exclusion. Voilà le salut de chacun. Ou alors le cinéma deviendra, en Suisse, un champ de foire où les jurons et les grossièretés de manants qui s'injurient couvrent les rengaines sonores des carrousels. Nous n'en sommes heureusement pas encore à ce triste état, loin de là. Mais attention aux mauvais pilotes !

Jn. HD.

Aux studios Jacques Haïk

René Hervil a commencé aux studios de Courbevoie la réalisation de « Nicole et sa Vertu », production Jacques Haïk-Jean de Merly, interprétée par : Alice Cocéa, dans le rôle de Nicole ; André Roanne, Robert Goupil, Paulette Duvernet, Andrée Méry, Enrique de Rivery et le petit Claudet. Opérateurs : MM. Ringel et Le Febvre.

* * *

Jules Berry et Suzy Prim tournent à Stockholm « Mon Cœur et ses Millions », grand film Jacques Haïk, qui sera présenté dès la rentrée. Le milliardaire Crichton a trouvé, pour avoir la paix, une infaillible recette. Il devient son propre secrétaire et, à l'abri de cette modeste situation, il lui est permis de vivre librement. C'est là un ré-

ve que bien des gens voudraient réaliser. Cesser d'être soi-même pendant quelques semaines, se dédoubler complètement, être pris pour confident par des gens qui vous diraient du mal de vous même, savoir ce que vos amis et vos amies pensent de vous. Quelle expérience !!!

* * *

Max Dearly tournera, au mois d'octobre, son deuxième film parlant pour les Etablissements Jacques Haïk. Le scénario est choisi et le découpage est en cours d'exécution.

* * *

Depuis le début de l'année, les Etablissements Jacques Haïk ont réalisé dix films parlants : « Azais », de René Hervil ; « La Fuite à l'Anglaise » et « Le Juif Polonais », de Jean Kemm ; « Gagne ta Vie », d'André Berthomieu ;

« Service de Nuit » et « Serments », d'Henri Fescourt ; « Un Caprice de la Pompadour », de Willi Wolff ; « Tembi », grand documentaire sur le centre Afrique, est achevé déjà depuis quelques mois.

* * *

Madeleine Renaud, André Burgère et Marcelle Géniat, trois noms que vous connaissez, que vous aimez, que vous applaudirez.

Avec le concours de ces trois grands artistes, Henri Fescourt a réalisé « Serments », drame poignant, film d'atmosphère où la parole ne cesse d'avoir de belles images pour support, film parlant où les dialogues sont mesurés, œuvre d'intense émotion, qui fait le plus grand honneur aux Etablissements Jacques Haïk, qui l'ont conçue, et au metteur en scène qui l'a exécutée.